

## **Conforter la place des femmes dans les instances du SNES, pourquoi faut-il modifier les statuts ?**

Les femmes constituaient un peu plus de 63 % des adhérent-e-s du SNES à la fin de l'exercice 2016-2017.

Si leur représentation dans les instances progresse de mandat en mandat, il faut donner un coup d'accélérateur à cette évolution.

Imposer une représentation proportionnelle dans les candidatures, comme l'état l'a fait pour les prochaines élections professionnelles, ne nous semble pas de nature suffisante à garantir leur présence effective dans les élu-e-s, il est possible d'avoir une liste de candidat-e-s tout à fait raisonnable de ce point de vue, mais des élu-e-s qui seront surtout des élus.

C'est pourquoi le projet de modification statutaire de l'article 5 bis porte sur les élu-e-s dans nos instances comportant titulaires et suppléant-e-s, suppléant-e-s qui sont convoqué-e-s dans les mêmes conditions que les titulaires. Combinée à la modification de l'article 12 portant sur la désignation des élu-e-s de la CA nationale, parlement du SNES, cette modification des statuts montrera que le SNES-FSU n'est pas à l'écart d'un mouvement de fond dont on peut regretter qu'il passe par la contrainte, mais mouvement qui fait que la place des femmes dans toutes les composantes de la société ne peut plus être minorée, que leur parole doit être entendue.

Pour autant, il n'est pas question de remplacer une hégémonie par une forme de ségrégation qui ferait que porter les intérêts et les aspirations des femmes devienne l'apanage des seules femmes, avec la réciproque pour les hommes. Il s'agit que, là où les décisions se prennent, dans les délibératifs, la même sempiternelle domination numérique disparaisse.

Le souci de la place des courants de pensée minoritaires et de la difficulté à satisfaire à des contraintes sur de petits nombre de représentants explique les aménagements qui accompagnent ces dispositions que nous vous demandons d'approuver largement, une majorité des deux tiers étant requise au congrès.

*Aurélia Sarrasin, secrétaire nationale Droits et Libertés, responsable du groupe femmes du SNES-FSU, élue Unité & Action à la CA nationale*

*Jacques Lacroix, secrétaire administratif, élu Unité & Action à la CA nationale.*